



## 2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Décrivez l'objectif principal de votre projet.

2.2 Identifiez les bénéficiaires de votre projet?

Spécifiez le nombre et la démographie des personnes ciblées qui profiteront directement du projet.

2.3 Comment le projet répond-il à l'objectif que vous avez coché à la page 1, Section 1.5 du formulaire?

Veillez consulter les détails de nos critères affichés à notre site Web.

2.4 Quels organismes ou groupes seront impliqués dans la réalisation de votre projet et de quelles façons?

2.5 Quels genres de visibilité aura Caisse Groupe Financier en tant que commanditaire du projet?

2.6 Autres informations pertinentes au sujet de votre projet :

**CAISSE GROUPE FINANCIER POURRAIT DEMANDER DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.**

Veillez prendre connaissance des conditions du Programme d'appui à la communauté et apposer votre signature ici-bas, ce qui confirmera votre acceptation. Ensuite, veuillez nous faire parvenir le formulaire de demande dûment remplie (toutes les sections sont obligatoires) et autres documents demandés par courriel ou en copie papier aux coordonnées suivantes :

Courriel : [marketing@caisse.biz](mailto:marketing@caisse.biz)    Objet : Demande d'appui financier  
Copie papier :            Attention : Coordonnatrice, marketing et communications  
                                 Caisse Groupe Financier  
                                 400 – 205, boulevard Provencher, Winnipeg MB R2H 0G4

Les demandes doivent être soumises un mois minimum avant le début du projet.

Les **demandes de 10 000 \$ ou moins** peuvent être soumises tout au long de l'année. Une réponse suivra dans les quelques semaines suivant votre soumission.

Les **demandes de plus de 10 000 \$** doivent être reçues au plus tard le 12 mars. Ces demandes seront évaluées une fois par année et les approbations ou refus seront communiqués au mois de juin.

---

## Conditions

Les bénéficiaires s'engagent à remplir les obligations suivantes s'ils reçoivent un don ou une commandite :

1. Les dons et commandites doivent être utilisés tels que précisés dans la demande initiale selon l'échéancier prévu à moins d'obtenir l'approbation écrite de Caisse Groupe Financier avant de faire la modification demandée; sinon la Caisse pourrait demander un remboursement des fonds.
2. Les bénéficiaires doivent mettre en évidence l'aide financière reçue de Caisse Groupe Financier par des mentions verbales et écrites, incluant les médias sociaux, dans leurs activités promotionnelles, publicitaires et lors de l'activité, de l'initiative ou du projet, le cas échéant; les attentes de visibilité souhaitées par Caisse Groupe Financier seront spécifiées dans l'approbation de la demande.
3. Les bénéficiaires autorisent Caisse Groupe Financier à publier le nom du bénéficiaire, la nature et la description de l'activité, le type d'initiative ou de projet, le montant accordé et des photos de l'activité pour des fins organisationnelles ou de promotion exclusivement.
4. Les bénéficiaires s'engagent à fournir un rapport final d'évaluation comme prescrit par Caisse Groupe Financier au plus tard dans les 2 mois suivants la réalisation de l'activité, l'initiative ou le projet qui a fait l'objet de la demande et ils autorisent Caisse Groupe Financier de reproduire le texte inclus dans ce rapport en partie ou en totalité exclusivement pour des fins organisationnelles, de promotion et de publicité.
5. Lorsque possible, les bénéficiaires s'engagent à fournir des photos de l'activité, l'initiative ou le projet à Caisse Groupe Financier et ils autorisent Caisse Groupe Financier à reproduire ces photos en partie ou en totalité exclusivement pour des fins organisationnelles, de promotion et de publicité. Les photos devraient être remises avec le rapport indiqué au point 4 ci-dessus.
6. Les bénéficiaires s'engagent à avertir Caisse Groupe Financier et à rembourser en totalité ou en partie le don ou la commandite reçus, tel que déterminé par Caisse Groupe Financier le cas échéant, si :
  - i. les renseignements fournis dans la demande ne sont pas véridiques et exacts;
  - ii. le projet est abandonné ou doit être abandonné;
  - iii. les fonds accordés ne sont pas dépensés selon l'échéancier prévu;
  - iv. les fonds accordés sont utilisés pour des dépenses autres que celles précisées dans la demande initiale et ceci sans approbation au préalable par Caisse Groupe Financier.

### 3. ATTESTATION

Les dirigeants soussignés faisant une demande d'appui financier au nom de leur organisme attestent que les renseignements fournis sont, au meilleur de leurs connaissances, complètes et véridiques.

Date : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_